

# Sondage Les Points



LES POINTS

Institut de sondages d'opinion, d'études de Marchés et de Médias

N°484 - Avril 2023



**Cote de popularité  
des politiciens Sud-Kivutiens**

**Aimé Boji Sangara  
confirme son leadership**

**Signature de la  
Charte de l'Union  
Sacrée de la Nation**



## SOMMAIRE

- Signature de la Charte de l'Union Sacrée de la Nation .. page 3
- Fiche technique et méthodologie d'enquête ..... page 8
- Renseignements Généraux ..... page 9
- Cote de popularité des politiciens congolais  
(vague du Sud-kivu) ..... page 6
- Sud-Kivu, Aimé Boji confirme son leadership ..... page 16
- En images, les actions réalisées par  
Aimé Boji Sangara ..... page 17
- Aimé Boji Sangara, Warrior de l'année 2022 .. page 22

Dans un système de démocratie représentative, la cote de popularité d'une personnalité politique, élue lors d'une élection, est un indicateur permettant de mesurer la confiance qu'ont les électeurs dans cette personnalité.

Elle est estimée à l'aide de sondages d'opinion, organisés par des instituts de sondage. Elle est exprimée en pourcentage des électeurs ayant répondu à l'étude.

Plus largement, la notion de cote de popularité est appliquée à diverses personnalités publiques et médiatiques, par exemple des artistes.

**Directeur Général**  
Frédéric Panda

**Cordonateur de l'enquête**  
Augustin Mogisho K.

**Directeur de Publication**  
Jules Tambwe

**Rédaction**  
Jules Tambwe  
Robert Djunya  
Christian Butshila  
Augustin Kasongo  
Floribert Tshianyi  
Mélissa Bondole

**Service Commerciale**  
Mirielle Asengo  
Elodie Kabamba

**Direction Artistique**  
Yves Mukoko  
Yannick Bwati

**Contact**  
+243 81 203 01 90



# Charte de l'Union Sacrée de la Nation.....



Legende. (Photo Droits Tiers).

**C**hapeau

## Préambule.

Nous, Membres des partis et regroupements politiques, signataires de la présente Charte; Mus par le souci de matérialiser la vision de Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État, qui place le peuple au cœur de sa gouvernance politique et de ses préoccupations, traduites par le credo «le Peuple d'abord» ; Considérant sa volonté exprimée dans le message à la Nation du 23

octobre 2020 appelant à l'Union Sacrée de la Nation les Congolais et la classe politique autour d'une vision partagée sur des valeurs fondamentales en vue de pacifier l'Est de la République Démocratique du Congo, d'améliorer la gouvernance politique, économique, sociale, culturelle et environnementale, de lutter contre la corruption et les antivaleurs, de placer les intérêts du Peuple congolais au centre de l'action de toutes les institutions et d'impulser la re-

construction du pays afin d'en faire un État puissant et prospère au cœur du continent africain; Considérant la reconfiguration de la Majorité parlementaire au niveau tant national que provincial; Mus par la ferme volonté d'accompagner le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans sa vision pour la refondation de l'État et la consolidation de la Nation ; Conscients de la né-

*Suite en page 4.*

Suite de la page 3.

cessité de constituer un grand rassemblement politique cohérent, avec une direction politique capable d'intégrer la diversité des forces politiques et sociales afin de faire face aux enjeux électoraux futurs, de coordonner avec plus d'efficacité notre action au service de la Nation;  
Partageant les valeurs fondamentales notamment:

1. La JUSTICE;
2. La PAIX;
3. La LIBERTÉ;
4. L'ÉGALITÉ;
5. La VÉRITÉ;
6. L'INTÉGRITÉ MORALE;
7. La FRATERNITÉ;
8. La PARTICIPATION;
9. La REDÉVABILITÉ;
10. Le PATRIOTISME;
11. L'UNITÉ NATIONALE;
12. La SOLIDARITÉ.

Déterminés à consolider la nouvelle gouvernance politique et démocratique;  
Conscients de nos responsabilités devant Dieu, le Peuple et l'histoire;  
Déclarons solennellement constituer, sur initiative de la Haute Autorité Politique, Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, l'Union Sacrée de la Nation dont la Charte se présente comme suit:

**Chapitre 1er :**  
**DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES.**  
**Section 1ère: De la création, de la dénomination, du siège et**



Legende. (Photo Droits Tiers).

**de l'emblème.**

**Article 1er.**

Il est créé une plateforme politique dénommée: «Union Sacrée de la Nation», en sigle USN.

**Article 2.**

L'USN est un Rassemblement patriotique regroupant les Congolaises et Congolais partageant la même vision et mus par la volonté de refonder l'État congolais, d'assurer son développement et sa défense.

**Article 3.**

L'USN est constituée des partis et regroupements politiques signataires de la présente Charte ainsi que des personnalités.

**Article 4.**

Le siège de l'USN est situé à Kinshasa et peut être transféré à tout autre endroit du territoire national sur décision de la Haute

Autorité Politique.

**Article 5.**

Son emblème est composé des initiales de trois lettres de l'Union Sacrée de la Nation, un ensemble de trois personnes représentant des Congolaises et Congolais qui se tiennent main dans la main, à l'unisson, afin de bâtir un Congo uni, indivisible, fort, prospère et émergent; le tout dans un cercle symbolisant l'Unité, la Concorde et le Bonheur.

Les trois barres, l'étoile et le fond bleu dans la carte de la RDC représentent les couleurs du drapeau national.

**Devise : Unité - Prospérité - Développement.**

**Slogan: Tous pour le Congo, unis pour la défense de la Patrie !**

**Section 2 :**  
**Des objectifs.**  
**Article 6.**

L'Union Sacrée de la Nation poursuit un seul objectif qui vise la matérialisation de la vision de Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État, sur les plans: politique, économique, social, sécuritaire, diplomatique, culturel et éthique ainsi que des droits humains.

**A. Sur le plan politique:**

1. rassembler les forces politiques et sociales acquises à la cause de la Patrie, en vue de sauvegarder et de consolider la paix, l'intégrité territoriale, l'unité nationale, la souveraineté et d'accélérer le développement de la RD Congo et d'assurer son rayonnement à travers l'Afrique et le monde;
2. œuvrer sans relâche pour l'unité

Suite en page 5.

Suite de la page 4.

des Congolaises et Congolais, dans un élan de justice et de vérité, en vue de renforcer la cohésion nationale, gage du développement intégral et de l'émergence de notre pays dans le concert des Nations;

3. promouvoir et consolider l'émergence d'un État de droit, républicain, laïc et social, pratiquant la bonne gouvernance, respectueux des valeurs démocratiques et du principe de la séparation des pouvoirs;
4. soutenir le bon fonctionnement des institutions locales, provinciales et nationales ainsi que tous les services publics de l'État;
5. désigner et assurer la victoire du candidat de l'USN à l'élection présidentielle et lui assurer une majorité

parlementaire stable et cohérente;

6. garantir un traitement équitable à toutes les forces politiques membres de l'USN, pour leur participation aux élections présidentielle, législatives, provinciales, sénatoriales, urbaines, municipales et locales;
7. assurer une répartition équitable des responsabilités entre les forces politiques membres de l'USN, au prorata de leur poids politique ou sociologique;
8. constituer une task force électorale pour obtenir le plus de voix possibles, dans les différentes circonscriptions, à travers tout le pays;
9. mettre en commun les ressources politiques et stratégiques nécessaires pour maximiser les chances de remporter les élections à tous les niveaux.

#### B. Sur le plan économique:

1. élaborer et mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire national, un programme de reconstruction de l'État dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la culture, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des infrastructures routières, hospitalières, scolaires, de l'énergie, de l'environnement, de la mise en valeur des ressources naturelles;
2. instaurer une société d'égalité de chances et de justice distributive par un partage juste et équitable des richesses nationales ainsi que des fruits de la croissance économique;
3. promouvoir l'entrepreneuriat congolais en facilitant la création des petites et moyennes entreprises dans tous les domaines;
4. œuvrer à la création de l'industrie de transformation de nos matières premières et inciter la population à consommer les produits locaux pour booster le marché local;
5. œuvrer davantage pour les facilitations en vue de l'incitation des financements et investissements directs étrangers;
6. consolider les efforts tendant à la matérialisation de la revanche du sol sur le sous-sol en vue de la diversification de l'économie;
7. soutenir les efforts déployés en vue de la numérisation et la di-

gitalisation des régies financières et tous les autres services de l'Administration;

8. soutenir les actions menées pour lutter contre les pratiques tendant à favoriser le coulage des recettes et la fraude fiscale ou parafiscale.

#### C. Sur le plan social:

1. offrir aux jeunes congolais une égalité de chance pour l'accès à l'emploi et au travail, à l'éducation, à la santé, à travers la gratuité de l'enseignement de base et la couverture de la santé universelle;
2. veiller à la satisfaction des droits sociaux de la population notamment: droit à l'éducation, droit à la santé, droit à l'alimentation, droit au logement décent, droit à l'emploi et au travail, droit à un salaire convenable, droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique.

#### D. Sur le plan sécuritaire:

1. placer la sécurité et le bien-être du Congolais au centre de l'action des institutions de la République ;
2. lutter contre toute forme de violences en vue de l'éradication de toutes les forces négatives et la pacification de la partie orientale de notre pays ;
3. œuvrer pour la réforme de l'armée, de la police et de tous les services de sécurité pour les rendre capables d'assurer



Legende. (Photo Droits Tiers).

Suite en page 6.



Legende. (Photo Droits Tiers).

Suite de la page 5.

correctement la protection des personnes et de leurs biens, la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale.

**E. Sur le plan diplomatique:**

1. promouvoir la politique d'ouverture de la RDC au monde sur les plans politique, économique et commercial, social, culturel et scientifique, tout en respectant la souveraineté de chaque État, les principes d'intangibilité de frontières et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États ;
2. œuvrer pour une bonne politique de bon voisinage et promouvoir la vocation africaine de la République Démocratique du Congo ;

3. œuvrer pour une véritable union africaine capable de promouvoir une Afrique souveraine, libre, prospère et plus forte.

**F. Sur le plan culturel et éthique:**

1. combattre énergiquement et éradiquer toutes les formes d'antivaleurs dans tous les milieux et à tous les niveaux. Il s'agit notamment de la cupidité, l'égoïsme, la corruption, l'injustice, l'impunité, la concussion, le détournement des deniers publics, le clientélisme, le népotisme, le tribalisme, l'intolérance politique, le banditisme, la criminalité et la dépravation des mœurs ;
2. promouvoir la recherche scientifique, la culture et les arts ;
3. promouvoir le respect des valeurs morales admises par l'ensemble de la com-

- munauté nationale et universelle ;
4. promouvoir la culture de l'amour et la non-violence pour garantir une paix durable dans notre pays et dans d'autres pays africains ;
5. promouvoir la culture citoyenne, la culture politique et l'éthique politique.

**G. Sur le plan des droits humains:**

1. Respecter, promouvoir et protéger les droits et libertés fondamentaux notamment le droit à la vie; la liberté de pensée, de conscience, de religion, liberté d'expression, liberté d'information; le droit de propriété individuelle; le droit à l'éducation ; le droit à la santé et sécurité alimentaire; le droit à la sécurité des investissements privés nationaux et étrangers, la garantie

de l'exercice du commerce, de l'art et de l'artisanat; la liberté d'association, la liberté syndicale; le droit au développement scientifique; le droit d'accès à l'eau potable, à l'énergie électrique; le droit à la paix, à la sécurité; le droit à un environnement sain et propice à l'épanouissement intégral; le droit à une redistribution équitable des richesses nationales ;

2. rejeter tout recours à la violence et aux autres voies antidémocratique comme moyens d'expression et de revendication politique; la liberté de culte à tous les Congolaises et Congolais selon leurs convictions religieuses, conformément à la Constitution et aux lois de la République;

Suite en page 7.

Suite de la page 6.

3. promouvoir la participation citoyenne dans le fonctionnement des organes de l'État;
4. promouvoir les droits et la dignité de la femme, à travers la consolidation de la parité dans la gestion des institutions tant au niveau provincial, national, qu'international ;
5. assurer la protection de la famille, cellule de base de la Nation;
6. garantir et assurer les droits de l'enfant dont le premier est celui d'avoir une famille comme foyer d'amour et d'épanouissement.

**Section 3 :**  
**Des engagements.**  
**Article 7.**

Les partis et regroupements politiques, ainsi que les personnalités membres de l'USN s'engagent à :

1. soutenir et défendre le leadership de la Haute Autorité Politique ;
2. s'abstenir de toute initiative susceptible de compromettre la réalisation de la vision et de l'action politique de la Haute Autorité Politique;
3. cultiver et entretenir une atmosphère d'entente cordiale, d'harmonie, de solidarité et de cohésion entre les membres en n'entreprenant aucune action délibérée de déstabilisation d'un autre membre;
4. accepter la liste des candidats retenus par les organes compétents de l'USN et

- la soutenir, selon les modalités pratiques arrêtées;
5. contribuer financièrement au fonctionnement de la plateforme;
  6. mobiliser le peuple pour son adhésion aux idéaux de la structure et au programme du Gouvernement qui en est issu;
  7. promouvoir et appliquer les valeurs morales, éthiques, républicaines et démocratiques ainsi que le respect du bien commun, dans la gestion de la chose publique;
  8. observer le cadre juridique régissant la plateforme ;
  9. œuvrer pour le rayonnement de l'USN;
  10. respecter les orientations, les recommandations, les résolutions et décisions des organes de la structure.

**Chapitre 2 :**  
**DE LA CATÉGORIE DES MEMBRES.**

**Article 8.**  
L'USN est constituée des membres effectifs, des membres d'honneur et des membres sympathisants.  
Section 1ère :  
Les membres effectifs.

**Article 9.**  
Sont membres effectifs de l'USN:

1. Les partis politiques dûment enregistrés au Ministère de l'Intérieur, signataires de la présente Charte ;
2. Les regroupements politiques également signataires de la présente Charte ;
3. Les personnalités désignées intuitu personae par la Haute

Autorité Politique.  
Section 2 :  
Les membres d'honneur et sympathisants

**Article 10.**  
Sont membres d'honneur, les personnes physiques ou morales qui contribuent à la mise en œuvre de l'idéal de l'USN à travers leurs apports moral, matériel, financier ou scientifique.

**Article 11.**  
Sont membres sympathisants, toutes les personnes physiques ou morales, non membres effectifs ou d'honneur qui, par leurs apports et leurs contributions, aident l'USN à assurer son épanouissement.

**Chapitre 3 :**  
**DE L'ACQUISITION ET DE LA PERTE DE QUALITÉ DE MEMBRE DE L'USN.**

**Section 1ère:**  
**De l'acquisition.**  
**Article 12.**  
La qualité de membre de l'USN s'acquiert par :

- ◆ La signature de la présente Charte ;
- ◆ La décision de la Haute Autorité Politique ;
- ◆ La manifestation d'intérêt.

**Article 13.**  
La qualité de membre effectif de l'USN s'acquiert par la signature de la présente Charte pour les membres effectifs.

**Article 14.**  
La qualité de membre d'honneur est accordée par décision de la Haute Autorité Politique, à toute per-

sonne qui s'engage à aider volontairement l'USN à réaliser ses objectifs et à assurer son rayonnement.

**Article 15.**  
Les membres sympathisants acquièrent cette qualité par la manifestation d'intérêt et le soutien apporté à l'USN.

**Section 2 : De la perte de qualité.**  
**Article 16.**

La qualité de membre de l'USN se perd par:

1. décès ;
2. retrait volontaire ;
3. démission ;
4. non-paiement des cotisations ;
5. exclusion;
6. dissolution du parti ou du regroupement politique;
7. tout manquement grave aux valeurs prônées par l'USN et aux obligations incombant aux membres.

**Article 17.**  
La perte de la qualité de membre de l'USN entraîne celle des droits y attachés.

**Chapitre 4 :**  
**DE L'ORGANISATION.**  
L'USN dispose des organes aux niveaux national et provincial.  
Section 1ère :  
Au niveau national

**Article 18.**  
Les organes de l'USN sont :

1. Le Congrès ;
2. La Haute Autorité Politique ;
3. Le Présidium ;
4. La Conférence des

Suite en page 8.

Suite de la page 7.

Présidents des partis, des regroupements politiques et des personnalités désignées par la Haute Autorité Politique.

**Article 19.**

Il est créé au sein de chaque chambre parlementaire un cadre de concertation qui comprend les élus issus des partis et regroupements politiques, membres de l'USN.

**Article 20.**

Ce cadre est convoqué et présidé par le Président de chaque chambre parlementaire. Les membres du Présidium y prennent part.

**Article 21.**

Le règlement intérieur fixe l'organisation et le fonctionnement de cette structure.

**Article 22.**

Outre les organes,

l'USN dispose d'un Secrétariat Permanent.

**Section 2 :  
Au niveau provincial.**

**Article 23.**

L'USN comprend, au niveau provincial, un seul organe: Le Conseil provincial. Outre, le Conseil provincial, elle dispose d'un Secrétariat exécutif provincial.

**Chapitre 5 :**

**DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES.**

**Section 1ère :**

**Des organes nationaux.**

**Paragraphe 1er : Du Congrès.**

**Article 24.**

Le Congrès est l'organe suprême de l'USN. Il dispose des pouvoirs les plus étendus, inspire et oriente les organes de la plateforme.

**Article 25.**

Le Congrès est composé de tous les

membres effectifs de l'USN représentés par leurs délégués, dûment mandatés.

**Article 26.**

Les membres d'honneurs et les membres sympathisants peuvent être invités, par la Haute Autorité Politique, à prendre part aux assises du Congrès, sans voix délibératives.

**Articles 27.**

Les attributions du Congrès sont:

1. désigner et investir solennellement le candidat de l'USN à l'élection présidentielle;
2. adopter la vision de l'USN telle que présentée par la Haute Autorité Politique;
3. adopter la Charte de la plateforme;
4. donner des orientations à la structure;
5. garantir les valeurs prônées par la structure;
6. évaluer les actions de l'USN en rapport avec ses objectifs;

**Article 28.**

Le Congrès est convoqué et présidé par la Haute Autorité Politique, en session ordinaire tous les cinq ans et en session extraordinaire, chaque fois que l'intérêt de l'USN l'exige.

**Paragraphe 2 :  
De la Haute Autorité Politique.**

**Article 29.**

La Haute Autorité Politique assure la haute direction de l'USN. Les autres organes de la plateforme fonctionnent sous son leadership. Elle donne l'impulsion aux activités de l'USN. Elle dispose du pouvoir discrétionnaire de désignation de certaines personnalités qu'elle juge à même de contribuer au rayonnement de la structure.

**Article 30.**

La Haute Autorité Politique est le garant du bon fonctionnement de l'USN. À ce titre, elle :

1. assure l'arbitrage, en dernier ressort, de tout différend résultant de l'application ou de l'interprétation de la Charte et du règlement intérieur ;
2. veille à l'unité d'action de l'USN et à l'exécution des résolutions et/ou recommandations du Congrès ;
3. supervise la participation des Partis et regroupements politiques ainsi que des Personnalités politiques membres



Legende. (Photo Droits Tiers).

Suite en page 9.



Suite de la page 8.

aux échéances électorales ;  
 4. fait respecter les dispositions statutaires et réglementaires régissant l'USN ;  
 5. maintient la discipline et la cohésion au sein de la plateforme ;  
 6. organise un cadre de concertation permanente au sein de la structure en vue d'harmoniser les divergences des vues entre les membres ;  
 7. consulte les membres de l'USN sur toute question de nature à influencer directement ou indirectement la marche de la structure ;  
 8. procède à une répartition équitable des responsabilités entre les membres au sein des institutions, en tenant compte des mérites et apports, des critères de la géopolitique, de poids politique ou sociologique et d'équité ainsi que de la représentation de la femme et des jeunes.

**Paragraphe 3  
 Du Présidium.**

**Article 31.**

Le Présidium est l'organe de conception, de coordination et de décision de l'USN.

**Article 32.**

Le Présidium est composé de :

1. la Haute Autorité Politique, Haute Autorité de l'USN ;
2. responsables des institutions politiques nationales, membres de la plateforme ;
3. Personnalités politiques cooptées par la



Legende. (Photo Droits Tiers).

Haute Autorité Politique.

**Article 33.**

Le Présidium est chargé de :

1. délibérer sur toutes les questions de la vie nationale et internationale ;
2. donner des orientations et suggestions aux membres de l'USN œuvrant au sein des institutions politiques nationales, provinciales et locales ;
3. évaluer périodiquement les activités de la plateforme et celles des membres exerçant les charges d'État ;
4. veiller à l'unité et à la cohésion des membres de la structure ;
5. proposer à la décision de la Haute Autorité Politique l'adhésion de nouveaux membres ;
6. approuver le budget du fonctionnement et les programmes politiques de l'USN ;
7. veiller à la discipline au sein de la plateforme ;
8. contrôler la bonne application du programme d'action de l'USN au Parlement, au Gouvernement de la République et au

niveau de toutes les institutions provinciales et locales ;  
 9. veiller au respect de la vision et valeurs partagées ;

**Article 34.**

Le Présidium est convoqué et présidé par la Haute Autorité Politique en réunions ordinaire et extraordinaire.  
 En son absence, il est convoqué et présidé par le membre désigné, à cet effet, par la Haute Autorité Politique.

**Article 35.**

Le Présidium peut, en cas de besoin, inviter à ses réunions toute personne dont il estime l'expertise nécessaire.

**Paragraphe 4 :  
 De la Conférence  
 des Présidents.**

**Article 36.**

La Conférence des Présidents est l'organe de représentation des partis et regroupements politiques ainsi que des personnalités.

**Article 37.**

La Conférence des Présidents est composée de :

1. Présidents des partis et des regroupements politiques ainsi que des groupes parlementaires de l'USN à l'Assemblée nationale et au Sénat ;
2. Personnalités désignées par la Haute Autorité Politique.

**Article 38.**

Comme organe de concertation, de réflexion et de la mobilisation de l'USN, la Conférence des Présidents est chargée de discuter de toutes les questions de la vie nationale et internationale intéressant l'USN, à soumettre au Présidium pour délibération.

**Article 39.**

La Conférence des Présidents est convoquée et présidée par la Haute Autorité Politique de l'USN en sessions ordinaire et extraordinaire. En son absence, elle est convoquée et présidée par le membre désigné par la Haute Autorité Politique.

**Paragraphe 5 :  
 Du Secrétariat  
 Permanent.**

Suite en page 10.

Suite de la page 9.

**Article 40.**

Dans l'exercice de leurs missions, les organes bénéficient de l'assistance technique, administrative et logistique d'un Secrétariat Permanent de l'USN.

**Article 41.**

Le Secrétariat Permanent comprend :

1. Un Secrétaire Permanent;
2. Des Secrétaires Permanents adjoints chargés notamment de :
  - ◆ questions politiques, administratives et juridiques ;
  - ◆ questions électorales ;
  - ◆ questions économiques et financières ;
  - ◆ la communication ;
  - ◆ questions sociales, culturelles et scientifiques ;
  - ◆ la logistique ;
  - ◆ protocole et relations publiques ;
  - ◆ études et prospective ;
  - ◆ questions des genre, femme et enfant ;
  - ◆ questions de la jeunesse ;
  - ◆ relations avec les partis politiques ;
  - ◆ questions des congolais de l'étranger.
3. Des secrétaires nationaux dont les attributions sont précisées dans le règlement intérieur.

**Article 42.**

Sur demande du Présidium, les jeunes et les femmes membres des partis politiques de l'USN peuvent se rassembler en vue de contribuer aux mani-

festations politiques de l'USN et ce, avec l'autorisation de leurs partis politiques.

**Article 43.**

Le Secrétaire Permanent, les Secrétaires Permanents Adjoints et les Secrétaires nationaux sont désignés et relevés de leurs fonctions par la Haute Autorité Politique.

**Article 44.**

Le Secrétaire Permanent de l'USN fait office du Rapporteur de toutes les réunions des organes de l'USN au niveau national.

**Article 45.**

Le fonctionnement du Secrétariat permanent et des services d'appoint est régi par le Règlement Intérieur.

**Section 2 :  
De l'organe provincial.**

**Article 46.**

Au niveau provincial, l'USN comprend le Conseil provincial disposant d'un Secrétariat Exécutif Provincial. Paragraphe 1er. Du Conseil provincial.

**Article 47.**

Le Conseil provincial constitue le cadre de concertation, de mise en œuvre de la vision et d'évaluation des actions de l'USN au niveau provincial.

**Article 48.**

Le Conseil provincial comprend :

1. les représentants provinciaux des formations politiques, ayant au moins un élu à l'Assemblée provinciale, signataires de la

présente Charte;

2. des personnalités désignées intuitu personae, par la Haute Autorité Politique;
3. le Président de l'Assemblée provinciale, membre de l'USN;
4. le Gouverneurs et Vice-gouverneurs, membres de l'USN.

**Article 49.**

Le Conseil provincial est dirigé par le membre de l'USN désigné par le Présidium.

**Article 50.**

Le Conseil provincial se réunit une fois par mois en session ordinaire et en session extraordinaire, chaque fois que de besoin.

**Paragraphe 2.  
Du Secrétariat Exécutif Provincial**

**Article 51.**

Le Secrétariat Exécutif Provincial est un service mis à la disposition du Conseil provincial de l'USN par le Présidium.

**Article 52.**

Le Secrétariat Exécutif Provincial est un service de gestion administrative quotidienne de l'USN, sous la supervision du Conseil Provincial.

**Article 53.**

Le Secrétariat Exécutif Provincial comprend, outre le Secrétaire Exécutif, dix Secrétaires Exécutifs-Adjoints chargés notamment de :

1. des questions politiques, administratives et juridiques ;
2. des questions électorales ;
3. des questions

économiques et financières ;

4. des questions de la communication et ;
5. des questions sociales et culturelles et scientifiques ;
6. la logistique ;
7. protocole et relations publiques ;
8. des questions des genre, femme et enfant ;
9. des questions de la jeunesse;

**Article 54.**

Le Secrétaire Exécutif Provincial exerce mutatis mutandis les attributions du Secrétaire permanent.

**Article 55.**

Le Secrétaire Exécutif et les Secrétaires Exécutifs Adjoints sont désignés par le Présidium de l'USN.

**Article 56.**

Les Secrétaires Exécutifs-Adjoints assistent le Secrétaire Exécutif dans l'accomplissement de ses tâches.

**Article 57.**

En cas d'absence, le Secrétaire Exécutif Provincial est remplacé par le Secrétaire Exécutif-Adjoint chargé des questions politiques, administratives et juridiques.

**Chapitre 6 :  
DES RESSOURCES  
ET DU PATRIMOINE.  
Section 1ère: Des  
Ressources.**

**Article 58.**

Les ressources de l'USN proviennent de :

1. cotisations des membres;

Suite en page 11.

Suite de la page 10.

2. dons et legs;
3. subventions.

**Article 59.**

Les cotisations sont mensuelles. Le montant de cotisation est fixé par le Présidium. Section 2 : Du patrimoine.

**Article 60.**

Le patrimoine de l'USN est constitué des biens meubles et immeubles affectés à son fonctionnement.

**Article 61.**

Tous les membres de l'USN sont tenus de gérer son patrimoine en bon père de famille et de le protéger.

**Chapitre 7 :  
DU RÉGIME DISCIPLINAIRE.**

**Section 1ère: Des fautes disciplinaires.**

**Article 62.**

Constituent une faute disciplinaire les faits, actes et comportements suivants:

1. Le non-paiement des cotisations;
2. Le fait d'entreprendre des initiatives institutionnelles, médiatiques isolées susceptibles de créer la confusion et/ou de compromettre l'atteinte des objectifs définis dans la présente Charte;
3. Le non-respect des engagements souscrits;
4. L'incohérence politique dans le comportement général;
5. Toute déclaration de nature à remettre en cause les actions de l'USN;

6. Tout comportement ou acte de nature à nuire à l'USN ou à sa Haute Autorité Politique.

**Section 2 :  
Des sanctions disciplinaires.**

**Article 63.**

Le membre fautif en court, selon la nature et la gravité des faits, l'une des sanctions suivantes:

1. l'avertissement;
2. le blâme;
3. la suspension;
4. l'exclusion.

**Article 64.**

L'avertissement, le blâme et la suspension sont prononcés par le Présidium.

L'exclusion d'un membre relève de la compétence de la Haute Autorité Politique après avis motivé du Présidium.

**Article 65.**

Tout membre de l'USN peut dénoncer une faute disciplinaire dans le chef d'un autre membre, en saisissant le Présidium au niveau national et le Conseil provincial au niveau provincial.

Celui-ci ou celui-là en prend acte et constitue une Commission ad hoc qui effectue une enquête à charge ou à décharge.

L'incriminé est obligatoirement entendu pour présenter ses moyens de défense. Si la faute est avérée, le Présidium ou le Conseil provincial délibère, selon le cas, sur la mesure à prendre, en tenant compte de la gravité des faits

et de la notoriété de l'incriminé.

**Article 66.**

Pour les membres du Présidium, la dénonciation est faite auprès de la Haute Autorité Politique qui décide de la suite à réserver.

**Chapitre 8 :  
DE LA RÉVISION  
ET DE LA DISSOLUTION.**

**Section 1ère : De la révision de la charte.**

**Article 67.**

L'initiative de révision de la présente Charte appartient à la Haute Autorité Politique.

**Article 68.**

Le Présidium peut, moyennant avis motivé à la majorité absolue de ses membres, proposer à la Haute Autorité Politique, la révision de la présente Charte.

**Section 2 :  
De la dissolution.**

**Article 69.**

La dissolution de l'USN relève de la compétence de la Haute Autorité Politique.

**Article 70.**

La dissolution de l'USN ne peut intervenir que dans les cas suivants :

1. atteinte des objectifs qui sous-tendent la création de l'USN ;
2. décision de la Haute Autorité Politique ;
3. décision du Congrès.

**Article 71.**

En cas de dissolution,

le sort du patrimoine de l'USN, est réglé par la Haute Autorité Politique.

**Chapitre 9 :  
DES DISPOSITIONS  
TRANSITOIRES ET  
FINALES.**

**Section 1ère: Des dispositions transitoires.**

**Article 72.**

En attendant la tenue du Congrès, le Présidium élargi à la Conférence des Présidents adopte la Charte de l'USN ainsi que son Règlement intérieur, sauf si un Congrès extraordinaire est convoqué.

**Article 73.**

En attendant la mise en place des organes de l'USN, les membres qui forment actuellement le Présidium assurent la gestion des affaires courantes.

**Section 2 :  
Des dispositions  
finales**

**Article 74.**

Les matières non prévues par la présente Charte sont prises en charge par le Règlement intérieur de l'USN.

**Article 75.**

La présente Charte est exécutée de bonne foi.

**Article 76.**

La Charte de l'USN entre en vigueur à la date de sa signature par les parties contractantes. Elle est ouverte aux nouveaux adhérents.

# SONDAGE SUR LA COTE DE POPULARITÉ DES POLITICIENS SUD-KIVUTIENS

## FICHE TECHNIQUE ET MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

### I. Méthodologie d'enquête

- ◆ Enquête réalisée face à face et du 13 au 14 avril 2023.
  - ◆ Échantillon de 1.000 personnes par province, représentatif (Échantillon) de la population âgée de 18 ans et plus.
- Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, territoire et comportement par catégorie de l'interviewé(e).
- ◆ Terrain d'application: Bukavu, Minembwe, Mwenga, Kabare, Idjwi, Shabunda, Walungu, Kaziba, Kalehe, Uvira, Fizi.
- Aide à la lecture des résultats détaillés :
- ◆ Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
  - ◆ Les résultats de cette enquête mesurent un rapport de force à un moment donné. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme étant prédictifs des événements dans l'avenir.
  - ◆ La marge d'erreur des résultats d'ensemble s'établit, selon le score visé, entre plus ou moins 1,4 et 3,1 points
  - ◆ Aucune publication de ce sondage ne peut être faite sans que soit reprise également la mention relative aux marges d'erreur.

**NB : lors de la publication de ce sondage, merci de mentionner le nom de l'institut de sondage « LES POINTS » pour l'Agence « NEW PELICAN ».**

### II. Intervalle de confiance

- ◆ L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas..

|          |          |           |           |           |           |     |
|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----|
| Effectif | 5 ou 95% | 10 ou 90% | 20 ou 80% | 30 ou 70% | 40 ou 60% | 50% |
| 1000     | 1,4      | 1,8       | 2,5       | 2,8       | 3,0       | 3,1 |

**Note de lecture : La marge d'erreur varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé. Dans le cas d'un échantillon de 1000 personnes, si le pourcentage mesuré est de 20%, la marge d'erreur est égale à 2,5. Le vrai pourcentage est donc compris entre 17,5% et 22,5%.**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les RD-Congolais s'approchent des échéances électorales prévues au mois de décembre 2023 par la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

A quelques mois de ces élections, le terrain politique s'échauffe. Avant et pendant les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, les candidats aux élections présidentielle, législatives, provinciales et locales se dévoilent petit à petit. Ils cherchent déjà à consolider leurs bases tribales ou provinciales.

L'institut des sondages «Les Points», en partenariat avec l'agence de communication «New Pélican», s'est donné l'exercice traditionnel d'interroger la population congolaise habitant dans les provinces enfin de savoir ce qu'ils pensent sur certains candidats.

Dans ce sondage, nos enquêteurs ont interrogés la population de Bukavu ainsi que celle habitant dans les territoires (voir la fiche technique du sondage).

Après traitement et analyse des données récoltées sur le terrain, les résultats donnent les renseignements généraux dont les conclusions présente une nouvelle configuration politique pour la province.

Serions-nous entrain d'assister à nouvelle reconfiguration du Leadership au Sud-Kivu? Telle est la question qui taraude les esprits des nombreux analystes et observateurs politiques de cette Province, qui se penchent sur cette question.

En effet, traditionnellement une Province, depuis plus de deux décennies acquise au Leadership du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise UNC, l'Honorable Vital Kamerhe, l'on observe depuis quelques mois des signes non trompeurs, qui pointent indiscutablement vers une redistribution des cartes de Leadership dans la Province du Sud-Kivu.

Serait-il là le début d'une passation intergénérationnelle du Leadership dans l'ancienne capitale du grand kivu? Seul le temps nous le dira.

Parmi ces étoiles montantes très adulées dans l'opinion, l'actuel Ministre d'Etat, Ministre du Budget Aimé BOJI SANGARA BAMANYIRWE, semble avancer à pas de géant vers le sommet de la pyramide du Leadership Sud-Kivutiens.



# Au Top 10, Aimé Boji Sangara arrive en première position

**N**é le 8 janvier 1968 à Katana, territoire de Kabare, dans la province du Sud-Kivu, Aimé Boji, haut cadre de l'UNC de Vital Kamerhe, il est ministre d'État en charge du Budget au sein du gouvernement Sama Lukonde. Actuellement, il est le plus aimé et apprécié des Sud-kivutiens. Partout où il passe dans cette partie de la RDC, Aimé Boji attire, grâce à ses actions sociales, beaucoup de monde et plusieurs centaines de milliers de Sud-kivuciens se mobilisent pour lui réserver un accueil digne d'un grand notable de la région. Pourquoi ce fils de l'ancien célèbre gouverneur Boji Ntole Dieudonné draine-t-il des foules autour de lui? Premièrement, «tel père, tel fils», avancent ceux qui attribuent le succès du ministre d'état chargé du Budget à la notoriété de son défunt père, ancien gouverneur de la province du Sud-Kivu et de plusieurs autres provinces en RDC. Deuxièmement, l'ancien Secrétaire général de l'UNC tient sa popularité indescriptible de son parcours politique élogieux.



**Aimé Boji Sangara : 69%**

Troisièmement, pour cette oreille attentive qu'il porte aux problèmes de ses frères de la province qui hissent ce poivre vert de Walungu au piédestal des leaders les plus aimés du Sud-Kivu. La popularité de Boji, enfant terrible de Walungu, est due également à ses performances inégalées au gouvernement Sama Lukonde. Il caracole à la tête de tous les sondages, ce qui force l'admiration de toute la nation envers ce ministre bossu, essentiellement celle de ses frères et sœurs du Sud-Kivu dont il fait

la fierté. Ce sondage révèle que les différentes couches de la population sud-kivutiens s'accordent sur le fait que les actions sociales et de développement de Aimé Boji dans sa province natale constituent le principal moteur qui fait tourner à plein régime les cœurs de ses compatriotes en sa faveur. Ceci, dans une province en régression, malgré la multitude des leaders qu'elle a présenté sur l'échiquier national. Dans la ville de Bukavu, il y a installé l'éclairage public tout comme à Walungu où

il déborde d'initiatives notamment avec la construction d'une micro centrale hydroélectrique, en passant par pratiquement tous les territoires du Sud-Kivu où il s'emploie à apporter sa contribution à l'amélioration des conditions de vie de la population, l'ancien ministre du Commerce extérieur devient de plus en plus adulé pour cette nouvelle marque qu'il imprime. La montée fulgurante de sa cote de popularité au Sud-Kivu s'explique surtout par

*Suite en page 15.*

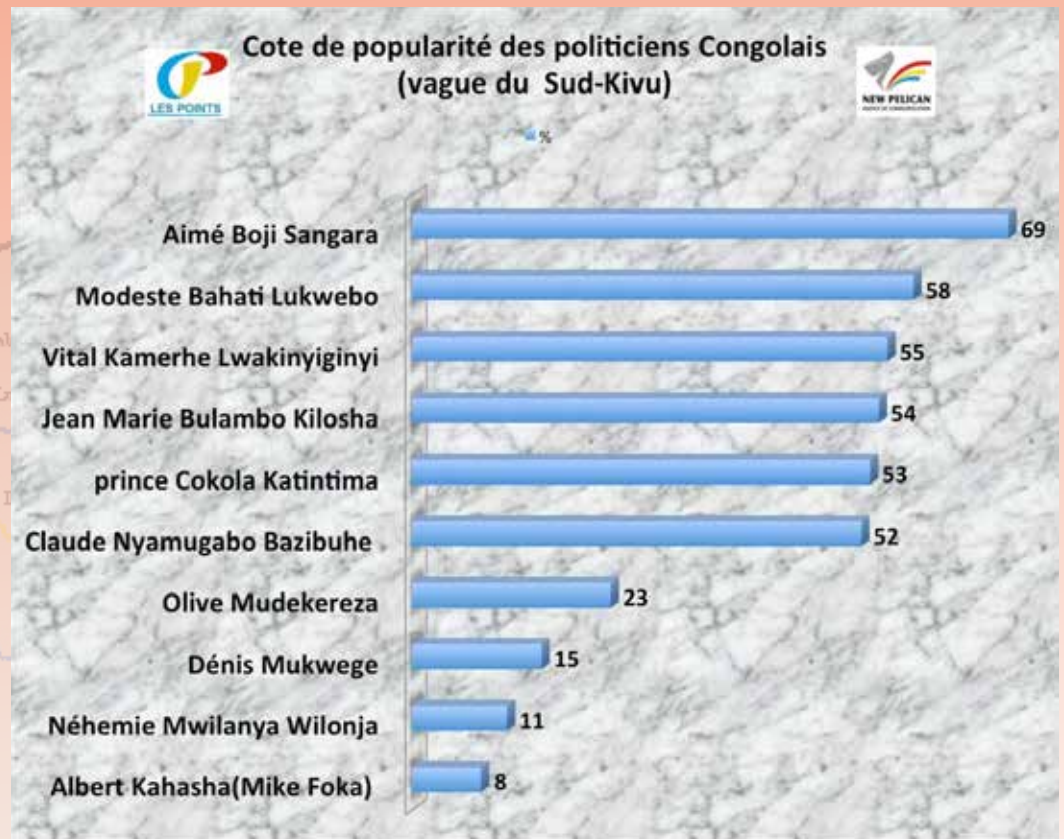
Suite de la page 14.

l'adhésion massive des jeunes convaincus par son discours de développement et ses actions concrètes. Bien plus son élection à la Présidence de la Coordination de l'OC Bukavu Dawa, l'équipe de football la plus populaire du Sud-Kivu; qui depuis, vole de victoire en victoire fait de lui l'une des personnalités les plus adulés de la place.

Aimé Boji est également l'initiateur de l'Asbl Génération Aimé Boji Sangara (G-ABS), une structure très célèbre pour ses actions sociales très visibles et à impact palpable au sein de la population. Boji a toujours exhorté tous les enfants du Sud-Kivu, en particulier, et ceux du Grand Kivu, en général, à apporter leur soutien au Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi en vue d'en finir avec ce cycle de violences qui a tant duré et enfin d'ouvrir la voie au développement.

**À la deuxième place se place Modeste Bahati Lukwebo avec 58%.**

Très connu politiquement au Sud-Kivu en particulier et en RDC en général, Modeste Bahati Lukwebo réalise peu d'actions sociales dans son fief électoral. Récemment, dans le but de protéger des enseignants,



élèves et d'autres habitants contre les maladies hydriques, l'autorité morale de l'AFDC-A, également président du Sénat, a doté à plusieurs écoles de la ville de Bukavu, au Sud-Kivu, des puits d'eau potable.

L'inauguration de ces installations est intervenue le samedi 25 septembre 2022. Il s'agit de 2 écoles maternelles privés, 4 écoles primaires, 3 écoles secondaires publiques conventionnés catholique qui sont les premières bénéficiaires de cette eau potable. Modeste Bahati a également fait un nouveau don des craies qu'il a remis à la ministre provinciale de l'EPST, Geneviève Mizumbi. Cette dernière va, à

son tour, procéder à la distribution de ces craies pour le bon fonctionnement de certaines écoles. Dans ville de Bukavu, Modeste Bahati a aussi inauguré des bornes fontaines à Elakat, construit par ses propres fonds,

également à Panzi où il a visité une salle polyvalente et a promis de soutenir certains élèves par la construction d'un laboratoire pour leurs pratiques. Bahati construit, grâce à ses propres fonds, le stade de Funu.

Suite en page 16.



**Modeste Bahati : 58 %**

Suite de la page 15.

L'homme des actions palpables envisage mettre sur pieds la Fondation Bahati Lukwebo pour soutenir les personnes en détresse dans la province du Sud-Kivu.

**À la troisième marche se place Vital Kamerhe avec 55%.**

Vital Kamerhe est président national de l'un des grands partis politiques congolais, Union pour la Nation congolaise (UNC). Il a postulé à l'élection présidentielle en 2011 où il a remporté 7,74% des suffrages. Cet ancien Directeur de cabinet du Président Félix-Antoine Tshisekedi vit d'une forte notoriété au niveau national. Le «Pacificateur» est un homme de réconciliation, de la recherche de la paix et de l'unité nationale. Néanmoins, sur le terrain, dans la province du Sud-Kivu, Vital Kamerhe connaît

des sérieuses difficultés. Ancien président de l'Assemblée nationale de la RDC de 2006 à 2009, Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi Nkingi est né le 4 mars 1959 à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu. Néanmoins, une frange importante de la population de cette partie de la RDC lui reproche, ces derniers temps, de ne s'être pas suffisamment investi dans les actions de développement, malgré ses discours politiques percutants. Idole de la population sud-kivu-tienne depuis l'époque de Mzee vers les années 90 où il brillait par ses interventions médiatiques fracassantes contre les envahisseurs rwandais. Plus de 20 ans après, la nouvelle génération ne semble pas s'identifier dans la bravoure dont il a fait preuve à l'époque. Pourtant, les priorités d'ordre sociale, économique et de déve-



**Jean-Marie Bulambo : 54%**

loppement semblent être les critères d'appréciation des différents leaders par la jeunesse et par toute la population. Jusqu'à preuve du contraire, rien à inscrire sur l'actif de VK en ce qui est des actions à impact social. Ce qui fragilise sa base. Au Sud-Kivu, l'ombre du procès «100 jours» ne semble pas avoir quitté certains esprits de ses nombreux frères et sœurs. Comme si cela ne suffisait pas, la dernière nomination de Vital Kamerhe à titre du Vice-Premier Ministre en charge de l'Economie nationale l'a totalement fait désavouer auprès de sa base dans la province du Sud-Kivu, qui avait placé en lui tout leur espoir. Mais avec l'acceptation de ce poste, certains leaders sociaux estiment que VK vient de démontrer son incapacité à être la locomotive pour le développement de cette province et de toute la région. Il a juste démontré où

s'arrêtent ses ambitions renchérissent-ils. C'est qui justifie le boycott de son meeting, samedi 8 avril, lors de sa descente sur terrain pour son enrôlement. «Jusqu'à preuve du contraire, Kamerhe n'a pas produit des actions à impact palpable pour l'intérêt de la population. Par contre, il nous distrait avec des beaux discours», témoignent plusieurs jeunes leaders sud-kivutiens contactés par notre équipe. La jeunesse Sud-Kivutienne dit être à la quête d'un nouveau leadership qui se distingue de l'ancienne classe politique. Cette indifférence vis-à-vis de sa province fragilise sa base.

**À la quatrième place se pointe le vertébré Jean-Marie Bulambo Kilosho 54%.**

Homme politique, Jean-Marie Bulambo est le fondateur son propre regroupement

Suite en page 17.



**Vital Kamerhe : 55%**



Suite de la page 16.

politique centriste, le Parti national pour la démocratie et la République (PANADER) depuis 2010. Ayant l'amour infini pour sa chère province, la problématique de la gouvernance du Sud-Kivu et le calvaire que vit sa population ont été toujours au centre des préoccupations de l'honorable Jean-Marie Bulambo. De la situation politique, en passant par celles économique, sociale, sécuritaire, infrastructurelle que celle de la gouvernance. Né à Mwenga le 2 mars 1952, il jure sur l'urgence de la refondation de la Province du Sud-Kivu en passant par des institutions provinciales fortes et ambitieuses. Fort de sa notoriété au sein de la communauté REGA, L'honorable Jean-Marie Bulambo Kilosho a toujours soutenu les jeunes du Sud-Kivu en leur accordant des



**Claude Nyamugabo : 52%**

emplois. Il bénéficie, lui également, de la confiance des filles et fils du Sud-Kivu.

**La cinquième place est occupée par Prince Cokola Katintima 53%**

Social, Prince Cokola Katintima est proche de sa population. Il réalise plusieurs actions de développement en faveur de sa base de la chefferie de Kaziba, dans le territoire de Walungu. Il a dernièrement offert une ambulance à l'hôpital Saint Joseph de Kamanyola, en territoire de Walungu,

pour le transport des malades. Au cours de la même cérémonie, il a également posé plusieurs autres actions de générosité, entre autres la paie des frais d'hospitalisation des femmes et hommes démunis.

Prince Cokola participe à l'amélioration de l'éducation de la jeunesse sud-kivusienne. Lors de l'Examen d'Etat édition 2021-2022, cet homme de la politique du développement avait contribué aux frais de participation à cette épreuve nationale, en remettant USD 10 par élève du groupement de Kamanyola. Il participe en outre à la construction du bâtiment administratif d'une université à Kamanyola. Il a aussi remis des équipements au «Balala rondo» pour les patrouilles mixtes dans la sécurisation de Kamanyola, ainsi que des équipements pour les sportifs de cette entité après s'en suit une visite

du stade Nyakavogo construit par la Fondation Cokola Katintima. Cette structure a contribué avec un montant important pour l'achat d'une parcelle pour l'installation du cimetière de Kambara. Il a participé à la réhabilitation de l'église 40ème CECA Champanzi, dans le groupement de Lurhala, remis des blouses médicales au personnel d'un centre de santé de la place et assisté une femme qui venait d'accoucher d'un triplet. L'écu de Walungu a également remis des tôles pour la construction d'un foyer aux personnes de troisième âge et a apporté le soutien de sa fondation aux associations villageoises de crédit rotatifs (AVEC) avec une somme importante d'argent pour encourager les activités génératrices des revenus ainsi lutter contre la pauvreté. Ces actions de l'écu de Walungu ont suscité un ouf de soulagement dans le chef de la population bénéficiaire. Pendant ses passages dans des coins du Sud-Kivu, Prince Cokola draine des foules; les habitants se mobilisent pour l'accueillir en véritable prince.

**Avec 52%, Claude Nyamugabo Bazibuhe se classé sixième.**



**Prince Cokola : 53%**

Suite en page 18.

Suite de la page 17.

Claude Nyamugabo a, à travers sa fondation, réalisé plusieurs actions et activités de développement dans le territoire de Kabare, sa circonscription électorale.

Il a procédé à l'opération de lutte contre l'insécurité à Kabare avec la distribution des Motorolas aux leaders communautaires ainsi qu'aux chefs locaux, suivie de l'installation des lampadaires pour assurer l'éclairage public sur l'ensemble dudit territoire. Au cours de la même année, la Fondation Claude Nyamugabo a trouvé une réponse aux besoins en médicaments, couvertures des lits des malades et a procédé au paiement des factures pour plusieurs malades au Centre de Santé Espoir situé à Ihemba.

Il s'en est suivi la concertation avec la notabilité locale pour examiner d'autres besoins sociaux de base. C'est ainsi que la Fondation a élargi ses activités à Nindja par l'installation des lampadaires pour l'éclairage public avant de procéder à la distribution des instruments aratoires ainsi que des semences améliorées. Sur le plan de communication, sa fondation a mené un plaidoyer au profit des habitants de Nindja en vue de désenclaver cette



**Olive Mudekereza : 23 %**

partie du territoire de Kabare en assurant la couverture cellulaire de sa zone littorale grâce à l'installation d'une antenne d'une société de communication de la place. La construction et l'inauguration du bureau du groupement de Kagabi sont également à placer à l'actif de la fondation, moyennant un financement à hauteur de 6.000 dollars américains. Dans un autre registre, la bataille pour l'amélioration des conditions des enseignants des territoires de la province a été amorcée. Ses multiples plaidoyers auprès des ministres de l'EPST et celui du Budget, ont débouché à une augmentation de 40.000FC sur l'enveloppe salariale des enseignants de l'EPST sur toute l'étendue de la RDC, le territoire de Kabare inclus. Toutefois, ce parlementaire promet d'intensifier ses plaidoyers afin que les décideurs revoient à la hausse

cette enveloppe. En outre, la Fondation Claude Nyamugabo a débloqué 400 USD au cours de l'année 2021, pour le financement des travaux de topographie, en vue d'alimenter le village d'Ihemba en eau potable et doter le village de Cirhinja des tuyaux complémentaires afin de poursuivre le projet d'adduction d'eau potable initié en 2020, sous la houlette et sur financement propre du député Nyamugabo. Ce dernier a souligné que certains ouvrages de ce méga projet de 12.000 USD ont été déjà livrés à la population, lors des récentes vacances parlementaires.

**Septième dans le hit parade avec 23%, Olive Mudekereza Namegabe.**

Influent également dans la province du Sud-Kivu, Olive Mudekereza a toujours plaidé pour le respect des droits des personnes vivant avec handicap.

Tel est son cheval de bataille. Pour lui, les droits des personnes vivant avec handicap sont loin d'être respectés, malgré l'existence au pays d'une loi portant protection de ces personnes. Pour ce, il a dernièrement réuni plus de deux cent personnes vivant avec handicap à Bukavu pour les expliquer cette loi et avoir leurs recommandations dans le cadre d'amélioration de leur condition de vie.

Cette loi insiste sur la participation des personnes vivant avec handicap dans les instances de prise des décisions, le soutien de l'Etat à leurs activités et une discrimination positive dans certaines circonstances. Grâce à son combat, il y a, par exemple, aujourd'hui, des personnes vivant avec handicap dans des institutions occupant également des postes de prise de décisions. Cet élu de Walungu a promis de continuer à plaider la cause des personnes vivant avec handicap auprès autorités, au niveau national et provincial, pour que leurs besoins trouvent de satisfaction.

Olive Mudekereza soutient également les actions de la jeunesse de Muhungu. Par ailleurs, en séjour dernièrement dans la province du Sud-Ki-

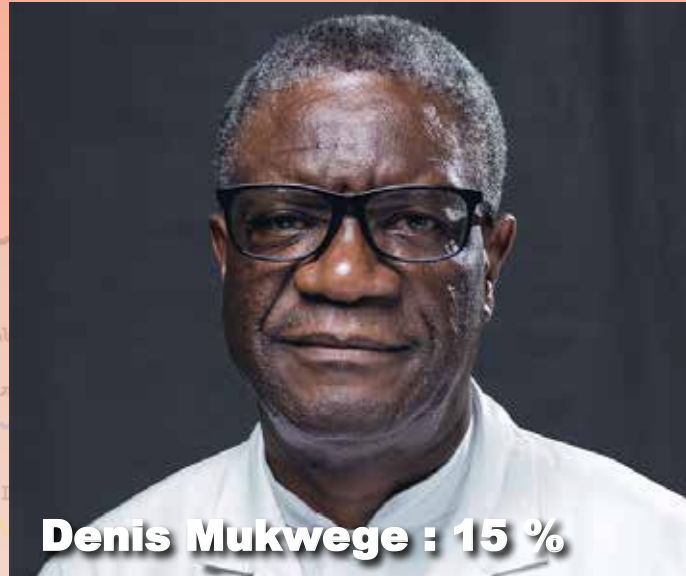
Suite en page 19.

Suite de la page 18.

vu, le député national élu du territoire de Walungu a fait un don important au Comité local de développement de Muhungu pour le tracage d'une route secondaire sur l'avenue la voie du Congo 1 et 2 dans la commune d'Ibanda. Il a fait un geste louable en octroyant 50 sacs des ciments au Comité local de développement comme contribution dans les travaux des constructions pour soutenir cette initiative. Mudekereza a aussi offert quelques lampadaires pour lutter contre l'insécurité à Bukavu, une ville qui compte aujourd'hui plus 3 à 4 millions d'habitants.

**Avec 15 %, Le Dr Denis Mukwege est classé 8ème de la liste.**

Le Dr Denis Mukwege est peu connu par une grande partie de Congolais. Ce qui réduit sa chance de gagner les élections. Chirurgien gynéco-



**Denis Mukwege : 15 %**

logue de renommée mondiale, il est le fondateur et directeur médical de l'hôpital Panzi à Bukavu. Fils d'un pasteur pentecôtiste, il a fait ses études en Médecine, en se spécialisant en Gynécologie et en obstétrique après avoir constaté que les patientes de l'hôpital Lemera souffraient de soins médicaux insuffisants, ce qui entraînait des complications lors de leur accouchement. Il a fondé l'hôpital en 1999 en tant que clinique de soins gynécologiques et obstétriques, et

s'attendait à travailler sur les questions de santé maternelle. Cependant, depuis 1999, le Dr Mukwege et son équipe ont aidé à soigner plus de 50 000 survivants de violences sexuelles. L'hôpital ne se contente pas de traiter les survivants souffrant de blessures physiques, mais fournit également des services juridiques et psychosociaux à ses patients. Même les patients qui n'ont pas les moyens de payer des soins médicaux après un viol sont traités gratuitement à l'hôpital Panzi. En octobre 2012, le Dr Mukwege a été violemment attaqué et sa famille a été tenue en joue à son domicile lors d'une tentative d'assassinat. Joseph Bizimana, son ami de confiance et agent de sécurité, a été tué. Cette attaque a eu lieu plusieurs semaines après que le Dr Mukwege ait dénon-

cé le conflit qui dure depuis 16 ans dans le pays et demandé que les responsables soient traduits en justice lors d'un discours aux Nations unies. Après cette attaque, le Dr Mukwege et sa famille ont fui le pays pour sa sécurité, mais ses nombreux patients et collègues congolais l'ont exhorté à reprendre son travail de sauvetage à l'hôpital de Panzi. Il est retourné à l'hôpital en janvier 2013.

Le Dr Mukwege fait également partie du comité consultatif de la Campagne internationale pour mettre fin aux viols et aux violences sexistes dans les conflits. Il a reçu de nombreux prix dans le monde entier, dont le prix Nobel de la paix 2018, pour son plaidoyer contre la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre et pour ses services exceptionnels aux survivants de viols.

**Néhémie Mwilanya Wilondja, et Albert Kahasha.**

Quels bilans pour Néhémie Mwilanya, Justin Bitakwira et Albert Kahasha? Pour certains observateurs, l'ancien Directeur du cabinet de l'ex-Chef de l'État Joseph Kabila Kabange, le Professeur Néhémie Mwilanya, et le député provincial Albert Kahasha ont des bilans négatifs.

**Les Points.**



**Néhémie Mwilanya : 11 %**



**Albert Kahasha : 8 %**

# En province du Sud-Kivu, Aimé Boji confirme son leadership

**L**a République démocratique du Congo en général et l'Est du pays en particulier connaît ses véritables leaders. Aimé Boji Sangaré en fait partie. Ce n'est pas une déclaration, mais c'est un fait. Le ministre d'État au Budget l'a démontré lors de sa dernière tournée dans la province du Sud-Kivu. Il n'est pas allé en campagne électorale

mais plutôt en campagne de sensibilisation à l'enrôlement. Porteur d'un message d'unité, Aimé Boji a triomphé à Bukavu, chef-lieu de province, aux villages les plus éloignés qu'il a visité.

Au cours de meetings et de ses échanges avec la population, il leur a demandé de s'enrôler massivement pour se choisir des dirigeants lors des élections de décembre prochain. Il a prêché

la paix et plaidé pour un soutien total aux actions du gouvernement de la République et du chef de l'État Félix Tshisekedi, en vue de la matérialisation de tous les projets prévus pour le Sud-Kivu.

En véritable politique, il a expliqué qu'il est et reste cadre de l'UNC dont il est cofondateur et fidèle à Félix Tshisekedi, autorité morale de CACH et de l'Union sacrée de la Nation.

Des foules immenses ont témoigné au ministre du Budget leur adhésion à son message, lui faisant savoir qu'elles le portent dans leur cœur. Lui aussi les porte dans le sien.

En témoignage des réalisations effectuées par sa fondation, la Génération ABS, en faveur de la population non seulement de Bukavu, mais aussi des autres coins de la province du Sud-Kivu.



Construction d'un pont dans le territoire de Walungu. (Photo Droits Tiers).

# En images, les actions à impacts visibles et palpables réalisées par le fils du terroir Aimé Boji Sangara



Réhabilitation de l'Institut ITARA, dans le territoire de Walungu.



# Adduction d'eau potable dans le territoire de Walungu



Aimé Boji Sangara avec la population à l'inauguration de l'adduction d'eau. (Photo Droits Tiers).



Construction d'une borne fontaine dans le territoire de Walungu. (Photo Droits Tiers).

# Construction du pont Kamala (20t) sur la RN2 dans le Territoire de Mwenga



Inauguration du pont Kamala dans le territoire de Mwenga par Aimé Boji Sangara. (Photo Droits Tiers).

# **Construction des Centres Hospitaliers de Rhena, de Burhale et de Muzinzl dans le territoire de Walungu**





# **Installation des lampadaires dans les grandes artères de la ville de Bukavu et les villages environnants**



# Personnalité qui a marqué l'année 2022

• **AIMÉ BOJI SANGARA, LE WARRIOR DE L'ANNÉE**

**U**n des Warriors les plus populaires, le ministre d'Etat en charge du Budget, Aimé Boji a déjà marqué l'histoire. Les Congolais le classent parmi les meilleurs ministres de Budget de l'histoire du pays. Ils en tiennent pour preuve deux éléments majeurs : la taille et la chronologie du projet de Loi des finances 2022. Jamais dans l'histoire de la RDC, un ministre n'avait réussi à déposer ce document à la rentrée parlementaire de septembre. Pourtant, Boji avait des arguments de taille pour retarder le dépôt, notamment le contexte tendu du Covid-19.

Pourtant, il s'est battu comme un diable dans un bénitier pour respecter l'échéance et surtout proposer un Budget à la fois cohérent, réaliste et social. Reconnu comme un fin politicien modéré, Aimé Boji est capable de rassembler et de créer passerelles politiques même dans des situations délicates.

Il a aussi un agenda international bien fourni. Sa popularité dans son Sud-Kivu natal où il incarne un nouveau leadership, ce quinquagénaire fait partie des jeunes étoiles politiques montantes de l'Est du pays.

Travailleur assidu et obsédé par l'ambition de crédibiliser le Budget de l'Etat, depuis sa nomination, Boji impulse



*Aimé Boji Sangara, Ministre d'État en charge du Budget.*

un nouveau rythme de travail avec un style de gestion qui inspire ses collaborateurs. Aimé Boji a gagné la confiance des Congolais en organisant, au mois de février, les travaux de revisitasson du cadre et des structures organiques de l'administration du Budget.

Il attend voir son portefeuille jouer le rôle que le gouvernement attend de lui. L'objectif de ces travaux est de consolider l'élan de développement de l'administration du Budget, afin de lui permettre de mieux assurer la mission qui lui revient en tant qu'instrument de conception, d'élaboration, d'exécution et de suivi-évaluation de la politique gouvernementale, dans une gestion financière

axée sur les résultats. La revisitasson du cadre et des structures organiques de l'administration du Budget se conforme à la loi du 13 juillet 2011, relative aux finances publiques (l'OFIP) qui prône (1) l'organisation, en un seul texte, des lois de finances, des budgets des provinces et des entités territoriales décentralisées, (2) la budgétisation fondée sur une logique des résultats au moyen de budgets-programmes, (3) l'approche budgétaire pluriannuelle, (4) la prise en compte des principes de la libre administration des provinces et de la décentralisation, (5) la redéfinition des budgets annexes et l'instauration des comptes spéciaux et (6) et, enfin, l'unité

de caisse et l'unité de trésorerie. Optimiste, Boji Sangara assure que cette revisitasson permettra à son département de mieux assurer sa mission, en procédant à la migration du budget des moyens vers le budget-programme. Ayant pour rôle d'assurer la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière budgétaire, le ministère du Budget espère pour y arriver, de se munir d'une administration efficace qui cadre avec sa mission.

Il attend voir son portefeuille jouer le rôle que le gouvernement attend de lui. L'objectif de ces travaux est de consolider l'élan de développement de l'administration du Budget, afin de lui

*Suite en page 27.*

Suite de la page 26.

permettre de mieux assurer la mission qui lui revient. Sa prouesse, le dépôt des projets de Loi des finances, exercice 2022 et 2023.

Dans le hit-parade des Ministres qui marquent, Aimé Boji, avec 71% d'opinions favorables, garde le maillot jaune. La finalisation en temps de la rédaction du projet de Loi des finances 2023, chiffré à 14,6 USD et son adoption par le Conseil des Ministres, constitue sa réalisation phare du mois. En plus, il y a d'autres activités qu'il a organisés, et qui ont concouru à l'atteinte des objectifs du gouvernement.

Les répondants ont été également marqués par la mise en œuvre de la migration vers le budget-programme. A ce sujet, il faut dire que le Ministre d'État au Budget a entrepris plusieurs actions de réforme, entre autres, le découpage des Ministères en Programmes budgétaires ; la mise en place du Dispositif de la Performance par l'élaboration des projets annuels de performance dans tous les Ministères ou encore la détermination de la chaîne de responsabilité par la création et l'installation des Directions Administratives et Financières (DAF) dans 21 ministères.

Pour cet exercice budgétaire exceptionnel, 2023 étant une année électorale, les Warriors ont entrepris de viser la lune. USD 16 milliards, c'est le total visé, équilibré en dépenses et en recettes. Le mi-

nistre d'Etat en charge du Budget, Aimé Boji Sangara, est convaincu qu'un changement de paradigme est encore possible en RD-Congo. Avec un taux d'accroissement de 32,6% par rapport à l'exercice passé, le Budget 2023 entre dans la politique d'excellence prônée par le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi.

Pour 2023, les Warriors ont décidé d'accorder plus d'attention aux secteurs de la Défense et de la sécurité en vue de soutenir l'effort de guerre.

«Les recettes du Budget général 2023 comprennent les recettes internes d'USD 11,3 milliards et les recettes extérieures d'USD 3,7 milliards», ont renseigné les services du ministère du Budget.

Avec son collègue des Finances, Nicolas Kazadi, ils ont fasciné les recettes du Budget général 2023 qui comprennent les recettes internes d'USD 11,3 milliards et les recettes extérieures d'USD 3,7 milliards.

En termes des stratégies mises en place pour atteindre les assignations, les Warriors vont miser sur la modernisation des Administrations financières, la lutte contre la corruption, le coulage des recettes, l'évasion et la fraude fiscale, et la promotion de la culture et de la justice fiscale, ainsi que la création d'un environnement attractif aux investisseurs privés.

Aimé Boji Sangara a une nouvelle fois viser haut, très haut !

Dans la même dy-

namique, les crédits alloués aux investissements tant sur ressources internes qu'extérieures dans le budget 2023 ont fait un bond de 60,2% par rapport au budget 2022 pour atteindre 38,3% du Budget général.

En 2023, le rêve de réduction du train de vie des institutions va enfin prendre corps. A cet effet, le ministère du Budget entend prendre des mesures spécifiques de réduction de certaines dépenses publiques.

Les lignes visées sont entre autres : la révision des critères d'éligibilité et le nettoyage de la liste des ayants droit à la fourniture gratuite en eau et en électricité, Aimé Boji va également tout mettre en œuvre pour maîtriser les coûts liés aux titres de voyages des agents et fonctionnaires de l'État, des évacuations sanitaires, des fournitures des bureaux ainsi que de l'impression. Cette batterie de mesures va permettre de réduire de 14,3% la part budgétaire des frais de fonctionnement des institutions. Le budget 2023 consacre une revalorisation de l'enveloppe allouée aux secteurs de la défense et sécurité, passant de 9,9 à 10,4%.

Un accent sera également mis sur le social des populations. En 2023, les revendications sociales des bancs syndicaux seront prises en compte progressivement, en plus de la poursuite de la mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'État. Dans le même ordre d'idées, la politique de

gratuité de l'enseignement primaire va être pérennisée. Enfin, le Budget 2023 consacre une part belle aux opérations électorales et de l'identification de la population mais également au financement du Programme de développement local des 145 territoires.

Le ministre d'Etat au Budget, Aimé Boji Sangara, a récolté à juste titre des lauriers de son hyperactivité en novembre marquée par deux points saillants. Le premier : l'adoption du projet de Loi de finances exercice 2023 à l'Assemblée nationale.

Dans la conception de ce budget évalué à USD 16,1 Milliards, Aimé BOJI a réservé une part importante au secteur social avec notamment 17,1% des parts des crédits alloués au secteur de l'éducation et 9,2% de celles allouées au secteur de la santé. Une augmentation très appréciée par les enquêtés qui pensent que Boji sait mouiller la chemise au profit de « Le peuple d'abord ».

Le second point saillant : Aimé Boji a, une fois de plus, fasciné le Président Félix-Antoine Tshisekedi, lors de la visite de ce dernier, début novembre, au chantier de la cité financière de Kinshasa. Cette cité va abriter « les Tours Finances et Budgets avec 12 immeubles y compris un hôtel 5 étoiles ». Au regard de ces réalisations de novembre, le ministre d'Etat au Budget, Aimé Boji, a glané 66% des suffrages, terminant en deuxième position.



AUTORITE DE REGULATION  
DE LA SOUS-TRAITANCE  
DANS LE SECTEUR PRIVÉ



## **Miguel Katemb Kashal (DG)**

**Dote les OPJ de l'ARSP d'un premier lot de véhicules en prévision du contrôle imminent dans les entreprises**